

Article (D-5) Critique spinoziste d'extraits de SAPIENS de Y.N. Harari

Andre Moulin

▶ **To cite this version:**

Andre Moulin. Article (D-5) Critique spinoziste d'extraits de SAPIENS de Y.N. Harari. 2022. hal-03494654v1

HAL Id: hal-03494654

https://univ-evry.hal.science/hal-03494654v1

Preprint submitted on 5 Jan 2022 (v1), last revised 26 Feb 2024 (v2)

HAL is a multi-disciplinary open access archive for the deposit and dissemination of scientific research documents, whether they are published or not. The documents may come from teaching and research institutions in France or abroad, or from public or private research centers.

L'archive ouverte pluridisciplinaire **HAL**, est destinée au dépôt et à la diffusion de documents scientifiques de niveau recherche, publiés ou non, émanant des établissements d'enseignement et de recherche français ou étrangers, des laboratoires publics ou privés.

Article (D-5) Critique spinoziste d'extraits de SAPIENS de Y.N. Harari

de Moulin André, université Evry, laboratoire CPN

Table des matières

Résumé....1
« Fiction », « mythe » : concepts séduisants mais trompeurs....3
Responsabilité limitée ? Transfert et appropriation exclusive....5
Révolution agricole, plus grande escroquerie de l'histoire ?....7
Absence de justice....8
Caractérisation et évolution d'un Empire....9
« Le credo capitaliste » due à « la révolution scientifique » ?....10
Annexe : thèses mobilisées....13

Cet article *(D-5) Critique spinoziste d'extraits de SAPIENS de Y.N. Harari* est sous Creative Commons BY-SA 4.0.

Cet article appartient à la rubrique discussions d'autres approches et sujets de notre cahier de recherche *actualisation puis mobilisation de spinoza dans les sciences sociales.*

Cet article analyse les extraits suivants de l'ouvrage SAPIENS (Une brève histoire de l'humanité) de Y.N. Harari[1] :

« L'Arbre de la connaissance », Introduction et *légende de Peugeot*,

« Les rouages de l'industrie » (La vie sur le tapis roulant) de *« la révolution scientifique »*

« La plus grande escroquerie de l'histoire » de *« La révolution agricole »*

« Il n'y a pas de justice dans l'histoire » de *« La révolution agricole »*

« Visions impériales » de *« L'unification de l'humanité »*

« Le credo capitaliste » de *« la révolution scientifique »*

Résumé

Notre analyse de SAPIENS est fondée sur la thèse suivante : affectés de multiples façons, les humains sont infiniment divers et produisent une infinité de *fictions*, *mythes*, etc.. : il n'est que de constater la variété des richesses littéraires. Les *fictions*, *mythes* et autres édifices d'idées qui se tiennent plus ou moins sont dits *«communs»* lorsque ils ont pu être imposés à tous d'une manière ou d'une autre : adhésion, persuasion, rapport de force, violence physique ou symbolique. Pour considérer la manière, nous pouvons reformuler l'interrogation de Chantal Mouffe[2] (*« qui décide de ce qui est ou n'est pas rationnel? »)* en ces termes : *« qui décide de ce qui est ou n'est pas un mythe commun? »* et la compléter par cette question : comment un *mythe* s'impose t'il ?

A propos de l'histoire de l'humanité, l'ouvrage SAPIENS est ambitieux. Il repose en grande partie sur la prémisse primordiale suivante : la capacité du seul être humain à dire et échanger sur des choses qui ne sont pas réelles, à savoir non perceptibles par les cinq sens. Ces choses qui ne sont pas réelles, Y.N. Harari les appelle *« fictions »*. Ces *« fictions »* ou « *mythes communs »* auraient permis à l'homme de *« coopérer avec succès »* jusqu'à *« fonder des cités de plusieurs dizaines de milliers d'habitants et des empires de centaines de millions de sujets ».* Parmi ces

1 Albin Michel ISBN 978-2-226-44550-6 paru le 30/10/2019

2 Chantal Mouffe : *Le politique et ses enjeux – Pour une démocratie plurielle*, Paris, La Découverte, 1994, p.155

fictions ou ces mythes, l'auteur cite « *Légendes, mythes, dieux et religions »* mais également *« droits de l'homme, lois, justice, sociétés anonymes à responsabilité limitée ».*

Nous prenons acte de cette différence considérable entre l'homme et l'animal mais nous disons qu'une autre prémisse primordiale, non explicitée, fonde SAPIENS : ces *« fictions »* ou « *mythes communs »* seraient causes d'eux-même, ou, à tout le moins, non causés par des choses réelles[3]. Ceci autorise Y.N. Harari à mettre dans le même sac fictionnel ou mythique aussi bien « *dieux et religions »* que *« droits de l'homme »*. Ceci lui permet de dire[4] que *« Le pouvoir des hommes repose sur des fictions collectives »* alors que bien des faits conduiraient à dire *Le pouvoir des hommes repose sur des dominations et rapports de force .. pour imposer dans les faits certaines fictions et pas d'autres.*

Nous récusons cette prémisse implicite même si beaucoup croient que « *dieux et religions »* n'ont pas de causes réelles mais des causes divines (ex : des révélations faites par un ange, un dieu fait homme) car nous pensons que des *« fictions »* comme *« droits de l'homme, lois, justice, « sociétés anonymes à responsabilité limitée »* procèdent de causes «humaines».

Notre thèse, fondant cette critique « spinoziste », est que toute chose procédant de l'humain (idées, *fictions*, *mythes*, *dieux et religions », « droits de l'homme, lois, justice, « sociétés anonymes à responsabilité limitée »* ou toute autre institution humaine, actions individuelles ou communes) est poussée par toutes sortes d'affects (désir, crainte, peur, colère, révolte ou soumission, etc..) causés par toutes sortes d'affections (faim, maladie, souffrance, humiliation, violences, honneurs, menaces, bonne chère et concupiscence, etc. mais aussi imitation des affects (ex : dire et agir en fonction de nos proches) et puissance de la multitude (ex : influence de son quartier, de ses collègues, de l'opinion, d'un leader)). Cette thèse procède des thèses (1-) à (3-) énoncées en annexe.

Nous retenons que des *« fictions »* ou « *mythes communs »* ont permis et permettent encore à l'homme de recourir aux uns et aux autres, parfois des centaines de millions, mais sans prétendre que ce recours soit toujours une *« coopération avec succès »* : ce peut être un secours mutuel mais aussi une association ou un enrôlement sous contraintes, association dominée par les affects les plus intenses socialement[5]. Cette thèse procède des thèses (7-3) à (7-5) énoncées en annexe.

Enfin, pour être comprises et permettre de *s'associer avec succès*, toutes ces *« fictions »* (« *mythes, dieux et religions », « droits de l'homme, lois, justice, « sociétés anonymes à responsabilité limitée »)* doivent être des édifices d'idées qui se tiennent à peu près, à savoir suffisamment cohérents, consistants et complets. Cela ne se peut que si ces édifices d'idées sont fondés sur des prémisses, prémisses poussées par les affects les plus intenses socialement. Cette thèse procède de la thèse (4-) énoncée en annexe.

Notre analyse de l'évocation de l'esclavage et de l'industrie animalière (paragraphe *la vie sur le tapis roulant*) est un exemple de notre approche critique : *« De même que le trafic d'esclaves transatlantique n'était pas le fruit d'une haine vouée aux Africains, ce n'est pas l'animosité qui inspire l'industrie animalière moderne, mais l'indifférence. »*.

Toutes les actions humaines, notamment celles mettant en place des organisations, sont poussées (*inspirer*) par quelque chose et non pas par rien (« *l'indifférence ») :* l'esclavage n'est pas « causa sui » ! Si les affects du type *haine vouée aux Africains* ou *animosité* envers les animaux n'ont pas pour *« fruit » « le trafic d'esclaves »* ou *« l'industrie animalière »*, pourquoi les nommer ? Il vaut mieux suggérer des affects susceptibles de pousser à ceux-ci, des affects et désirs tangibles de toute

3 Au détour d'une phrase, des causes sont évoquées mais l'ouvrage en général les tait et les discutent encore moins.

4 Dans « The Observer » du 02/06/2017 : *« Grand entretien »*

5 Les affects les plus intenses socialement peuvent aussi bien être ceux d'une minorité ayant à disposition une force de coercition que ceux d'une majorité dans une délibération habermassienne

sorte, ex : appât du gain, désirs de déguster un poulet rôti bon marché[6].

« Fiction », « mythe » : concepts séduisants mais trompeurs

Dans l'introduction du chapitre *l'arbre de la connaissance,* Y.N. Harari caractérise l'humain par rapport à tout autre animal : *« la caractéristique véritablement unique de notre langage, c'est la capacité de transmettre des informations non pas sur des hommes et des lions, mais sur des choses qui n'existent pas. Pour autant que nous le sachions, seuls les Sapiens peuvent parler de toutes sortes d'entités qu'ils n'ont jamais vues, touchées ou senties. Légendes, mythes, dieux et religions – tous sont apparus avec la Révolution cognitive. »*

Ce qui *existe*, pour Harari, c'est tout ce qui est *vu, touché ou senti*, à savoir toute chose susceptible d'affecter notre corps (mode de l'étendue) par nos cinq sens. Appelons ces choses « nature ». Cette nature comprend aussi toutes les choses élaborées ou modifiées par l'humain, ex : nouvelle variété du vivant, bâtiments et machines de toute sorte, changement climatique.

Toutefois, cela ne semble pas englober les idées de ces affections, toute affection affectant à la fois l'étendue (le corps) et la pensée (affects et entendement).

L'animal et le sapiens savent *transmettre des informations* sur toutes les choses réelles précisées ci-dessus, peut être aussi sur les affects[7] provoquées par ces choses. Seul le sapiens a *« la capacité de transmettre des informations.. sur des choses qui n'existent pas »,* et en premier lieu celles relatives à son entendement, sinon à ses affects. Les manifestations de son entendement sont très variées et comprennent *« Légendes, mythes, dieux et religions »*, qu'Harari nomme *« fictions »* : *« Cette faculté de parler de fictions est le trait le plus singulier du langage du Sapiens. ».*

Mobiliser *« Cette faculté »* lui permet de répondre à la question fondamentale *« Comment Homo sapiens a-t-il réussi à franchir ce seuil critique pour finalement fonder des cités de plusieurs dizaines de milliers d'habitants et des empires de centaines de millions de sujets ? »* par : *« Le secret réside probablement dans l'apparition de la fiction. De grands nombres d'inconnus peuvent coopérer avec succès en croyant à des mythes communs. ».*

Pour Harari, des *« fictions »* comme les *« Légendes, mythes, dieux et religions »* ne sont toutefois pas des *« mythes communs »* suffisants pour fonder des cités et des empires. Aussi Harari fonde sa démonstration sur des *« fictions »* et *« imagination collective »* qui sont d'une autre nature que les premières citées *: « Les systèmes judiciaires s'enracinent dans des mythes légaux communs. Deux juristes .. peuvent .. associer leurs efforts pour défendre un parfait inconnu parce que tous deux croient à l'existence des lois, de la justice, des droits de l'homme .... Pourtant, aucune de ces choses n'existe hors des histoires que les gens inventent et se racontent les uns aux autres. Il n'y a pas de dieux dans l'univers, pas de nations, pas d'argent, pas de droits de l'homme, ni lois ni justice hors de l'imagination commune des êtres humains ».*

Dieu, religion, lois, justice, droits de l'homme sont mis dans le même environnement fictionnel ou mythique, environnement plutôt religieux et sacré comme le montre l'exemple de la fondation par Armand Peugeot d'une société par actions, entité au combien profane : *« Quand, en 1896, Armand Peugeot voulut créer sa société, il chargea un juriste de suivre cette procédure sacrée. L'homme de loi avait exécuté les bons rituels et prononcé tous les charmes et serments requis, des millions de Français se conduisirent comme si la société Peugeot existait vraiment. ».*

Les termes *« procédure sacrée », « bons rituels », « charmes et serments »* ne correspondent pas

6 Suite de l'analyse dans le chapitre suivant.

7 Les affects sont éprouvés par les humains et les animaux, et ne sont donc pas des *« mythes »* ou des *« fictions » !*

à la trivialité des lois de 1863 et 1867 sur les sociétés *« à responsabilité limitée »* et aux démarches administratives discrètes pour en créer une. Ce sont moins des *« procédures sacrées », « bons rituels », « charmes et serments »* que la force de la loi qui oblige « *des millions de Français »* d'être affectés tout à fait réellement en bien ou en mal par ces sociétés et à se conduire selon cette loi, que ce soit pour *Peugeot* ou pour la ferme de *l'industrie animalière moderne*.

Ce sont des ensembles de lois, considérées comme des libertés ou des contraintes ou des calamités, et en rien comme des *« bons rituels »* ou « *procédures sacrées »,* qui réglementent la fabrication de voitures ou l'élevage intensif. C'est le travail, entre autre, de l'historien d'étudier les causes, motifs, consensus ou rapports de force relatifs à ces lois et à leur pérennité ou évolution, et donc sans les assimiler à des *« fictions »* ou *« mythes »* qui tomberaient du ciel.

Y.N. Harari connaît bien entendu ces distinctions en observant que : *« Dans les cercles universitaires, le genre de choses que les gens créent à travers ce réseau d'histoires porte le nom de « fictions », « constructions sociales » ou « réalités imaginaires » »,* mais lui-même dans son ouvrage ne distingue pas ce qui relève de *« constructions sociales »* dans ces *« fictions »* ou *« réalités imaginaires ».* Ainsi, au lieu d'écrire *« les Nations unies, la Libye et les droits de l'homme sont des fictions nées de notre imagination fertile. »,* l'universitaire qu'il est aurait pu écrire *« les Nations unies, la Libye et les droits de l'homme sont des « constructions sociales » nées de certaines imaginations fertiles. ».* Cela l'aurait obligé de considérer toutes les raisons, les conflits, etc... qui pavent les chemins depuis des *imaginations* très variées en passant par celles qui ont été retenues jusqu'à ces *« constructions sociales »* procédant uniquement de celles retenues.

Enfin, les *« constructions sociales »* sont affectées et affectent. Dans un interview à The Observer[8] , Harari le reconnaît explicitement : *« Même si le pays perd une guerre, le soldat souffre, les civils souffrent mais lui ne souffre pas ». De même, une entreprise ne souffre pas ».*

Malheureusement, son analyse est trop imprécise lorsqu'il écrit ensuite : *« si on oublie que c'[un pays] est une création humaine, on risque de sacrifier des millions de personnes aux intérêts du pays, en oubliant que ce sont les gens qui l'ont inventé ».* (Il aurait également pu écrire : *si on oublie qu'une entreprise est une création humaine, on risque de sacrifier des milliers de salariés aux intérêts de l'entreprise, en oubliant que ce sont les gens qui l'ont inventée*). Qui sont *«les gens»* ?. Ceux, dominants, qui dirigent un pays ou qui ont créée et dirigent une entreprise ! Ce n'est pas *« une »* mais LEUR « *création humaine »*, procédant de leurs affects, de leurs désirs personnels. Ces gens *risquent de sacrifier* des millions de personnes ou des milliers de salariés pour assouvir leurs désirs. L'entreprise et le pays peuvent n'être qu'un instrument de leurs désirs, instrument qui n'est pas dans un ailleurs comme le suggèrent les qualificatifs de *« fiction »* ou de *« mythe »*.

Il en est de même lorsqu'il s'agit d'action. Au lieu d'écrire, dans « *Homo Deus* » : *« Ce sont des lois, forces, entités, lieux qui* ***n'existent que dans leur imagination commune*** *»* qui suscitent chez les êtres humains *«les croisades, les révolutions socialistes, la défense des droits de l'homme »,* Y.N. Harari aurait pu écrire *« Ce sont des lois, forces, entités, lieux qui* ***affectent les humains dans leur corps et leur pensée »*** ..... Bien entendu, il aurait été nécessaire ensuite de préciser quelles auraient pu être les affections déterminantes, à savoir celles ayant provoqué des affects suffisamment intenses socialement pour pousser *«les croisades, les révolutions socialistes, la défense des droits de l'homme ».* Par exemple, les droits de l'homme ont peut-être été poussés par la souffrance éprouvée par bien des humains du fait d'autres humains ou de leurs institutions.

Pour Y.N. Harari, *«les croisades, les révolutions socialistes, la défense des droits de l'homme », etc...* sont autant de coopérations avec succès : *« De grands nombres d'inconnus peuvent coopérer*

8 The Observer – Londres, publié le 02/06/2017

avec succès en croyant à des mythes communs ». Notre thèse (2-) rappelée en annexe dit effectivement que ces personnes désirent s'associer et que pour s'associer efficacement, elles essayent d'être sous la conduite de la raison, ou plutôt de LEUR raison selon notre thèse (4-). Néanmoins, l'association n'est pas forcément une coopération harmonieuse ou chacun y trouve son compte : (1-) l'association peut être fortement contrainte du fait de nombreuses affections espérées ou craintes, (2-) le succès est à apprécier à l'aune de la raison de chacun et en particulier de celle de la raison dominante qui a conduit ou s'est opposée aux « *croisades, révolutions socialistes, défense des droits de l'homme ».*

Dans le paragraphe *la vie sur le tapis roulant* du chapitre *Les rouages de l'industrie,* l'analyse du propos de Y.N. Harari sur « *le trafic d'esclaves »* et « *l'industrie animalière »* permet d'illustrer tout ce que nous avons écrit.

« De même que le trafic d'esclaves transatlantique n'était pas le fruit d'une haine vouée aux Africains, ce n'est pas l'animosité qui inspire l'industrie animalière moderne, mais l'indifférence. ».

Qualifier *« trafic d'esclaves »* et « *industrie animalière »* de *« fictions »* ou *« mythes »* ne permet pas d'enraciner ces structures ou institutions sociales dans la réalité et de dire en premier lieu que ces structures ou institutions sociales procèdent uniquement d'actions humaines. Hors, toutes les actions humaines, notamment celles mettant en place des organisations, sont poussées (*inspirer*) par quelque chose et non pas par rien (« *l'indifférence* » : pas de *« mythe commun »* fondateur pour expliquer l'esclavage ? Bizarre !), comme si l'esclavage était « causa sui » !. Si les affects du type *haine vouée aux Africains* ou *animosité* envers les animaux ne sont pas cause de *l'esclavage* ou de *l'industrie animalière*, pourquoi les nommer ? Il vaut mieux suggérer des affects susceptibles de pousser au *trafic d'esclaves* et à *l'industrie animalière moderne,* des affects et désirs bien tangibles de toute sorte, ex : appât du gain, plaisir de bien des gens à déguster un poulet rôti bon marché. Il faut aussi écrire que les affects poussant à des organisations aussi complexes (commerce triangulaire, fermes technologiques) ont poussé d'abord à concevoir des idées généralement rationnelles et assurément dominantes (puisque elles conduisent à des organisations bien réelles), ce qui ne veut pas dire majoritaire dans la population. La question est alors : comment ont elles été imposées ? Par délibération et consensus[9] ? Par des rapports et des coups de force ? Des ruses ? Le conditionnement des poulets et des cochons, vu leur capacité de protestation, est assez simple à mettre en place. Pour conditionner des humains en esclavage, ça a dû être plus conflictuel. Gageons qu'une *fiction collective* n'a pas été suffisante pour avoir du pouvoir aussi bien sur les esclaves que sur les poulets. Il eut donc été opportun pour un historien de s'étendre sur le process de l'esclavage plutôt que sur les process de conditionnement des poussins, poulets et cochons[10] : 7 pages dans le paragraphe *la vie sur le tapis roulant.* Pourquoi pas 7 pages sur le conditionnement des esclaves dans les cales des bateaux négrier ou sur *la vie sur la chaîne de montage de Peugeot ?*

Responsabilité limitée ? Transfert et appropriation exclusive

Dans le paragraphe *« La légende de Peugeot »*, Y.N. Harari écrit *« Peugeot est une création de notre imagination collective. Les juristes parlent de « fiction de droit » ». Peugeot appartient à un genre particulier de fictions juridiques, celle des « sociétés anonymes à responsabilité limitée ». L'idée qui se trouve derrière ces compagnies compte parmi les inventions les plus ingénieuses de l'humanité. ».* Harari décrit ensuite cette ingéniosité qu'est la « *responsabilité limitée »* : *« Si une*

9 Délibération habermassienne ou consensus par recoupement (Rawls) ; voir article *(D-3) Discussion avec Rawls, Habermas, Bourdieu (Marx)*

10 Gageons que la prémisse « cause animale » est très importante pour Y.N. Harari alors même que son ouvrage est « une brève histoire de l'humanité ».

voiture tombait en panne, l'acheteur pouvait poursuivre Peugeot, mais pas Armand Peugeot », « Si la société empruntait des millions[11] *avant de faire faillite, Armand Peugeot ne devait pas le moindre franc à ses créanciers »)*. Il montre en fait que la limitation du risque pour l'actionnaire se fait simplement par le transfert de ce risque à l'entreprise : (1-) elle seule peut être poursuivie au pénal, (2-) elle emprunte et supporte donc une charge de la dette qui peut la conduire à la faillite.

De plus, dans les faits, cette responsabilité n'est pas partagée avec une « *fiction juridique »* que serait la SARL ou S.A. mais avec « *des hommes de chair et de sang »* composant le collectif de travail d'une entreprise non sujet de droit et dont cette *« fiction »* est le « support juridique » (J.P. Robé[12]). Lorsqu'il y a responsabilité pénale, seul le responsable de l'entreprise est jugé, pas l'actionnaire, alors que c'est lui qui nomme, missionne, récompense ou vire les dirigeants[13]. Lorsqu'il y a faillite, ce sont des « *hommes de chair et de sang »* qui sont au chômage.

Y.N. Harari écrit : *« Si... Jean montait un atelier de chariot, l'affaire et lui ne faisaient qu'un ».* Cela veut également dire que l'affaire appartenait entièrement à Jean. Le transfert du risque financier sur l'entreprise s'accompagne t' il du partage de la propriété ? Curieusement, Y.N. Harari ne se pose pas la question. A cette question, la réponse est NON. Pourtant, si l'entreprise *emprunte des millions,* c'est le plus souvent pour investir dans des moyens de production (locaux, siège social, machines, etc..). Elle le fait sur ordre de l'actionnaire et ces moyens sont de fait propriété de l'actionnaire : il en dispose entièrement alors qu'il n'y met pas un sous (*« responsabilité limitée »!*). Il peut même les faire revendre afin que les profits exceptionnels générés permettent le versement de généreux dividendes (ex : vendre un siège social rue de la Boétie et louer des locaux en banlieue). L'actionnaire a de fait le monopole de la jouissance des moyens de production[14].

L'ingéniosité capitaliste est donc double : (1-) les actionnaires de la société (SA ou SARL) *limitent* leur responsabilité en la transférant à l'entreprise (toute la responsabilité pénale et la plus grande partie de la contribution aux moyens de production) (2-) tout en restant propriétaire de tout avec tous les droits et pouvoirs qui vont avec car l'entreprise n'est rien juridiquement.

La « *fiction juridique »* qu'est la SARL est fondée, d'après Y.N.Hariri, sur une prémisse fort louable et convaincante : Jean, ce brave entrepreneur en chariots, ne veut pas être « *obligé de vendre ses enfants, les vouant ainsi à la servitude »*[15]. Toutefois, toujours pour tenir compte de cette attendrissante motivation, la « *fiction juridique »* aurait pu être un peu différente en liant « partage de la responsabilité financière » et « partage de la propriété acquise (terres, locaux, machines, etc..) » au prorata de ce partage de la responsabilité. Il aurait suffi pour cela que la « *fiction juridique »* S.A. ou S.A.R.L. soit sujet de droit dès qu'elle comporte un collectif de travail (qui peut naître avec les actionnaires et croître en embauchant beaucoup d'autres personnes). Après tout, une association loi 1901 avec des centaines de salariés est sujet de droit et propriétaire de ses moyens de production (ex : association possédant des dizaines d'EPHAD).

La *« brève histoire de l'humanité »* que propose Y.N.Hariri présente les idées de la *« révolution cognitive »* qui ont gagné et qui dominent au point qu'on ne se pose plus de questions : *« nous nous*

11 Dans le chapitre *« le credo du capitaliste »*, Y.N. Harari écrit que le crédit se développe avec la confiance en l'avenir. Néanmoins, l'actionnaire n'est pas téméraire : il emprunte très peu lui même et ordonne à « sa » société d'emprunter beaucoup.

12 J.P. Robé : publication *L'entreprise et le droit*, Puf, collection *Que sais-je ?* n°3442.) au cours du séminaire *« l'entreprise oubliée par le droit »* du 01/01/2001 de Vie des Affaires organisé « grâce aux parrains de l'École de Paris ».

13 Trop de pannes d'un modèle peut être causée par une étude bâclée pour respecter l'injonction de minimisation des coûts ; seuls les dirigeants d'Orange ont été jugés fin 2019 alors que le harcèlement des salariés était dû aux injonctions des actionnaires.

14 Voir sur ce sujet les articles *(C-1-1) Genèse et caractéristiques du capitalisme* et (C-1-a) *Critique des discours actionnarial et marxiste sur les procédés d'acquisition et d'enrichissement*

15 Harari aurait pu se poser la question : comment a triomphé l'idée d'asservir les enfants si le père ne rembourse pas. Il aurait aussi pu noter que les lois licinio-sextiennes de la 1. république romaine avaient aboli la réduction à esclavage de la famille du débiteur faisant défaut sans la création d'une fiction telle que la « responsabilité limitée » d'un actionnaire d'une SARL.

y sommes à ce point habitués que nous oublions qu'elles [ex : idée de SARL] *n'existent que dans notre imagination. ».* En tant qu'historien, de plus médiéviste, il aurait pu souligner que ce monopole d'acquisition du capitaliste, tout en limitant ses risques et ses « responsabilités », ne date pas d'hier et que d'autres « *fictions juridiques »* ont permis dès le moyen-âge l'appropriation des communs par les nobles (ex : enclosures en Angleterre), l'esclavage dans les « colonies » et l'asservissement de ses enfants si Jean, le fabricant de chariots, ne rembourse pas.

Cette « fiction juridique » qu'est l'asservissement des enfants si leur père ne rembourse pas sa dette est fondée sur quelles prémisses ?

Cette « fiction juridique » qu'est la S.A.R.L. permettant à l'actionnaire de limiter les risques en les transférant sur l'entreprise tout en gardant la pleine propriété des moyens de production que celle-ci acquiert est fondée sur quelles prémisses ?

Sur ces deux sujets, les fictions juridiques auraient pu être toute autre. Pourquoi et comment celles-ci et pas d'autres ont elles été imposées ? Le chapitre précédent présente notre approche pour répondre à ces questions, en particulier pour aboutir au capitalisme actuel[16].

En tout cas, nous sommes d'accord avec Y.N. Harari pour déclarer que le concept de *« responsabilité limitée »* est un mythe mais un mythe trompeur !

Révolution agricole, plus grande escroquerie de l'histoire ?

D'après Harari, pendant 2,5 millions d'année l'homo sapiens a été un chasseur-cueilleur et soudain *« Tout cela changea voici environ 10.000 ans, quand les Sapiens se mirent à consacrer la quasi-totalité de leur temps et de leurs efforts à manipuler la vie d'un petit nombre d'espèces animales et végétales. De l'aurore au crépuscule, ils se mirent à semer des graines, à arroser les plantes, à arracher les mauvaises herbes et à conduire les troupeaux vers des pâturages de choix ».* Harari suggère une prémisse à ce changement révolutionnaire *: « Un travail qui, dans leur idée, devait leur assurer plus de fruits, de grains et de viande. ».*

De ces *révolutions,* différentes et spécifiques selon chaque région du monde, il en note d'abord les effets : *« la révolution agricole augmenta la somme totale de vivres ... et se solda plutôt par des explosions démographiques et l'apparition d'élites choyées. »,*

avant de s'interroger sur leurs causes : *« Qui en fut responsable ? Ni les rois, ni les prêtres, ni les marchands. Les coupables furent une poignée d'espèces végétales, dont le blé, le riz et les pommes de terre. Ce sont ces plantes qui domestiquèrent l'homo sapiens, plutôt que l'inverse.*

Le scénario proposé par Hariri (Prémisses et causes → *« révolution »* → effets) n'est pas le plus plausible[17].

Fondé sur nos thèses (1-) à (3-) rappelées en annexe, nous proposons le scénario plausible suivant, scénario qui n'est certainement pas unique mais scénario qui en partie perdure de nos jours.

Le conatus, effort à persévérer dans son être, pousse à assurer la production nécessaire à sa nourriture et à sa vêture de manière plus abondante et plus prévisible, l'avenir étant perçu comme incertain. Ce conatus pousse également à se reproduire, l' enfant d'aujourd'hui étant considéré comme le bâton de vieillesse de demain. A ce besoin de reproduction peut s'ajouter l'attachement que l'on éprouve pour ses proches, compagnons de vie et enfants ainsi que la détresse que peut causer leur mort prématurée (D'après Harari, depuis au moins 2 millions d'année, il y a *« des mères*

16 Marx (Le Capital, Livre I, & 24, Paris, Éd Sociales, 1982) : *« Dans l'histoire de l'accumulation initiale, .. Chacun sait que dans l'histoire réelle, le premier rôle est tenu par la conquête, l'asservissement, le crime et le pillage, en un mot, par la violence ».*

17 Voir article *(B-3) Approche « par scénarios plausibles »*

inquiètes câlinant leurs bébés »). Tout cela a contribué à une croissance démographique[18] qui a conduit jusqu'à nos jours à continuer et amplifier cette *révolution*.

Par ailleurs, il n'y a pas eu de *« plantes qui domestiquèrent l'homo sapiens »* et bien imparfaitement *l'inverse* : Le sapiens a dû faire avec les nécessités et les lois de la nature. Selon son lieu de vie, il a privilégié « *le blé, le riz ou les pommes de terre »* et cela a dû prendre beaucoup de temps pour déterminer et mener à bien tous les travaux, longs et fatigants, pour obtenir des récoltes ou des nourritures animales suffisantes. Tenir compte des nécessités de la nature ne réduit pas le sapiens à être domestique de celle-ci. Le sapiens n'est certes pas un « empire dans un empire » (Bien que certains croient pouvoir domestiquer la nature) mais il peut s'efforcer d'être « libre-nécessaire »[19].

Enfin, en accord avec Machiavel[20] et Harari, notre scénario, pour être plausible, doit tenir compte du sapiens tel qui l'est. Ainsi, d'après Harari et depuis au moins 2 millions d'année, il y a *« des machos bombant le torse »* et des *« hommes archaïques [qui] se disputaient rang et pouvoir ».* Que ce soit durant la longue période « chasseurs-cueilleurs », la période *« révolution agricole »* ou de nos jours, beaucoup de sapiens ont comme prémisse « secours mutuel et biens communs », d'autres « chacun pour soi » et quelques uns enfin « chacun pour moi ». Les désirs (de posséder ou de partager, de dominer) ou craintes (d'être spolié, dominé) des uns et des autres poussent aussi bien à quelques lois régaliennes protectrices ou iniques qu'à *« l'apparition d'élites choyées »* grâce à l'exploitation de beaucoup d'autres aux conditions de vie beaucoup plus précaires.

Absence de justice

Nous ne pouvons qu'approuver Harari lorsqu'il écrit, titre du chapitre 8, qu'*« Il n'y a pas de justice dans l'histoire »* si cela veut dire, plus généralement, que l'histoire n'a pas de finalité prédéfinie[21] et encore moins une « harmonie préétablie »[22].

Nos thèses (1-) à (7-) rappelées en annexe conduisent à des prémisses plus précises[23] animant chaque humain et chaque organisation, les prémisses faisant l'histoire à un moment donné étant celles qui sont poussées par les affects les plus intenses socialement. Les affects les plus intenses socialement peuvent être aussi bien ceux d'une minorité ayant à disposition une force de coercition que ceux d'une majorité dans une délibération habermassienne. Les processus historiques sont aléatoires : ça s'est passé comme cela mais ça aurait pu se passer autrement (« il aurait suffit de … pour que …. ») pour néanmoins arriver à des situations assez stables jusqu'à ce que de nouvelles affections provoquent des affects suffisamment intenses socialement pour changer la donne.

Notons que ces prémisses poussées par les affects les plus intenses socialement fondent aussi bien les institutions sociales et les actes que toutes les idées et discours (*« fictions », « mythes », « légendes »*) dont parle Harari, idées et discours locutoires, illocutoires ou perlocutoires[24].

Au début de ce chapitre 8, Harari décrit très bien toutes sortes d'injustices, de dominations, de hiérarchies jalonnant l'histoire. Il les décrit de manière presque fataliste au regard des causes qu'il énonce (*« Or, pour autant que nous puissions le savoir, toutes ces hiérarchies sont le produit de l'imagination humaine »)* et parle *« de lois et normes inventées par les hommes ».* Selon Harari,

18 Pourquoi écrire que ça s'est soldé *« plutôt par des explosions démographiques »* comme si ça a été une catastrophe?
19 Spinoza : Introduction de E3, *lettre 58 à Schuller* et E1-D7 (définition de la liberté)
20 Machiavel (Le Prince) : *« quelques-uns, mais en petit nombre, le [être libres] désirent pour commander; mais tous les autres, qui sont bien plus nombreux, ne désirent être libres que pour vivre en sûreté ».*
21 Spinoza : Appendice de E1
22 Harmonie à laquelle croît Leibniz *Monadologie (§ 7)*
23 Voir article *(B-2) Prémisses fondamentales pour toute SHS*
24 J. L. Austin : « *Quand dire, c'est faire* »

« les sociétés humaines complexes paraissent nécessiter des hiérarchies imaginaires et une discrimination injuste ». En mobilisant Machiavel et nos thèses, nous disons qu'il y a eu et qu'il y a encore de multiples *« imaginations »* et que ce sont celles qui sont poussées par les affects les plus intenses socialement (le plus souvent ceux d'une minorité ayant à disposition une force de coercition) qui triomphent, parfois accompagnées de conflits très violents (révolte d'esclaves, guerre des paysans, révoltes des canuts lyonnais, luttes entre dominants rivaux, etc..).

Caractérisation et évolution d'un Empire

Le concept d'Empire que développe Y.N. Hariri est très intéressant.

« Un empire se définit exclusivement par sa diversité culturelle et ses frontières flexibles ».

Un Empire *« règne sur un nombre significatif de peuples distincts chacun ayant une identité culturelle différente et un territoire séparé ».* Il se caractérise également par *« la flexibilité des frontières jointe à un appétit potentiellement illimité ».*

Nous considérons cette définition d'un empire comme un idéal-type, idéal-type à caractériser plus complètement.

Les Empires sont durables et *« il a fallu une invasion extérieure ou une scission au sein de l'élite dirigeante pour les faire tomber ».* La cause de cette durabilité, y compris de leur influence bien après qu'ils soient tombés est que leurs différents peuples *« sont demeurés soumis des siècles durant, lentement digérés par l'empire conquérant, jusqu'à ce que leur culture propre s'en aille à vau-l'eau.*

D'après Harari, la seule prémisse coercitive caractérisant un Empire est une domination à dimension d'abord politique poussée par « *un appétit potentiellement illimité ».* Il souligne *« la facilité avec laquelle la plupart des empires ont pu écraser les rébellions ».* Il ne s'étend pas sur les désirs qui ont poussé cette domination. Nous pouvons suggérer le désir de puissance et domination politique et celui d'accaparer une partie de la richesse produite par ces peuples.

Dans le tableau *« le cycle impérial »* Harari décrit en 6 « *stades »* l'évolution d'un empire. Les 3 empires dont l'évolution est décrite sont Rome, l'empire islamique et les « empires » ou colonies européennes, description sans aucune distinction entre ceux-ci. Nous proposons de les distinguer en analysant les stades 3 à 5[25] avec nos thèses (5-) et (6-) permettant d'établir les prémisses déterminantes des différents protagonistes (peuples dominés et élite impériale dominatrice).

Il semble pour Harari que la longévité et la prospérité des empires soit corrélée au degré de respect par ceux-ci des prémisses déterminantes de leurs peuples assujettis. L'analyse des différents empires au regard de leur prise en compte des prémisses déterminantes des peuples assujettis permet d'établir jusqu'à quel point ils se rapprochent de l'idéal-type défini par Harari.

La prémisse fondamentale d'un peuple assujetti est de disposer par lui-même (« libre-nécessaire ») de ce qu'il lui est nécessaire pour vivre. Le remplacement par les empires coloniaux européens du 19. siècle des cultures vivrières par des cultures industrielles (coton, cacao, café, etc...) est contraire à cette prémisse. Les empires romain et islamique n'ont pas fait cela. L'accaparement de trop de richesses produites par ces peuples est également contraire à cette prémisse (ex : par les empires espagnol et portugais).

L'analyse du stade 3 montre que des prémisses procédant des besoins d'appartenance et de sacré

25 3- Les peuples assujettis adoptent la culture impériale, 4- Les peuples assujettis exigent une égalité de statut au nom des valeurs impériales communes, 5- les fondateurs de l'empire perdent leur hégémonie.

qui fondent la vie d'un peuple même assujetti sont également plus ou moins respectées par les différents empires. Comme l'écrit Harari, tout cela doit être *lentement digéré* et ce sont les peuples assujettis qui *« adoptent »* lentement la culture impériale. Rome a accepté toutes les mœurs et les religions de son empire[26]. L'empire islamique a toléré les religions du livre, a banni les religions polythéistes et s'accommodait assez bien des mœurs locales. Les empires européens coloniaux ont été beaucoup plus expéditifs et brutaux : ils ont bien souvent remis en cause, dans le cadre de leur « mission civilisatrice », les mœurs et les religions locales en imposant les leurs.

Enfin, la prise en compte des élites locales d'origine de ces peuples a pu être faite différemment selon les empires : du respect de celles-ci à leur éradication en passant par leur instrumentalisation. Ces modalités de prises en compte des élites sont des caractéristiques déterminantes d'un empire.

L'analyse du stade 4 mobilise les prémisses relatives aux droits fondamentaux (ex : esclavage, droits de propriété et de se déplacer) et à tout ce qui concerne l'estime sociale (ex : métiers, postes et statuts « impériaux » autorisés pour les autochtones). La prise en compte de ces prémisses par les empires romain, islamique et européens a été bien différente. Ces différences n'apparaissent pas et ne sont même pas suggérées dans le tableau *« Le cycle impérial »* de Harari.

L'évolution du stade 5 est profondément tributaire du stade 4. D'après Harari, l'empire romain et l'empire islamique se sont évanouis sans trop de violence, en laissant une élite « multi-ethnique » de qualité ayant assimilé les valeurs impériales communes. Il n'en va pas de même avec les empires coloniaux, notamment l'empire colonial français : ces empires avaient pour prémisses principales non pas d'apporter leur civilisation (c'est un mythe trompeur) mais de s'enrichir à bon compte en exploitant durement ressources locales et population. Promouvoir des élites locales avec de pareilles prémisses était risqué. De fait, l'empire colonial français s'est évanoui le plus souvent soit suite à des luttes violentes des peuples assujettis, soit en mettant en place une élite locale instrumentalisée et ne remettant pas en cause les intérêts de la France. *« La culture impériale* [qui] *continue de fleurir et de se développer »* (stade 6) a pour nom « La Françafrique ».

A la fin du chapitre *« Visions impériales »*, Harari pronostique l'avènement d'un *« nouvel empire mondial »* poussés autant par *« des mouvements terriblement puissants de capitaux, de main-d'œuvre et d'information »* que par des défis de dimension mondiale comme le *« réchauffement climatique »*. Quelles caractéristiques aura-il au regard des prémisses déterminantes des peuples assujettis ? Celles de l'empire romain ou celles de l'empire colonial français ?

« Le credo capitaliste » due à « la révolution scientifique » ?

Il est significatif que *« Le credo capitaliste »* soit un chapitre parmi d'autres de la partie *« la révolution scientifique ».* Ce *« credo »* se résume en la confiance en l'avenir, confiance due aux « progrès » que permettent les sciences. Cette confiance serait la cause du développement du crédit.

Pourtant, dès le début de l'ouvrage, au chapitre « *La légende de Peugeot »,* Harari dévoile une *« fiction du droit »* qui « *compte parmi les inventions les plus ingénieuses de l'humanité. »* : les *«sociétés anonymes à responsabilité limitée ».* Cette *invention ingénieuse* concerne en particulier le crédit : *« Si la société empruntait des millions avant de faire faillite, Armand Peugeot ne devait pas le moindre franc à ses créanciers ».*

Nous constatons donc que même si l'actionnaire croit en l'avenir, il n'est pas téméraire : il emprunte très peu lui même et ordonne à « sa » société de beaucoup emprunter[27], y compris, depuis

26 Toutefois, Rome a moins toléré la religion chrétienne car elle se prétendait universelle, les autres, dont celle de l'empereur, étant à bannir. Cette prétention a posé quelques problèmes et désagréments aux chrétiens (Voir Voltaire : traité sur la tolérance).

27 En France, les emprunts pour investir contractés par les entreprises sont 10 fois supérieurs aux montants investis par les

20 ans, pour racheter ses actions ! Dans le chapitre correspondant, nous expliquons de plus que cette limitation du risque est un transfert de celui-ci à l'entreprise, à son collectif de travail, et sans bien entendu transfert d'une partie de la propriété et des pouvoirs à ce collectif[28].

Autrefois, le peu de confiance en l'avenir était conjuré par des menaces de rétorsions très fortes en cas de non remboursement (ex : famille en servage). Aujourd'hui, la liquidation d'une entreprise, avec ses conséquences sociales dramatiques, est une très forte rétorsion, mais pas pour l'actionnaire qui a « limité » son risque.

Marx suggère un autre fil conducteur pour caractériser le capitalisme. Il écrit[29] : *« Gagner de l'argent (Geldmachen) est le motif moteur. Pour cela, la production n'apparaît que comme un mal nécessaire ».* Le capitaliste doit donc faire avec la production à défaut de pouvoir s'en défaire ou d'en rêver comme Marx le précise dans la parenthèse ensuite : *« Tous les capitalistes ont périodiquement une chimère, celle de pouvoir faire du fric (Geldmacherei) en se passant d'une production pesante ennuyeuse ».*

De tout temps, les capitalistes[30] marchands, industriels et de nos jours financiers ont pour désir de gagner de l'argent en misant un minimum d'argent et en prenant un minimum de risque. Certes, à un moment donné, il doit prendre en compte la création de richesse mais il imagine de multiples moyens pour assouvir son désir. Leur imagination n'est en rien collective et ce qu'il souhaite est ou non mis en œuvre selon les rapports de force du moment.

Harari décrit longuement un deuxième exemple de la confiance en l'avenir toute relative du capitalisme bancaire : les banques prêtent de l'argent qu'elles n'ont pas. Il précise que *« Les banques sont autorisées à prêter dix dollars pour chaque dollar qu'elles possèdent »*[31]. Pour Harari, *« ce n'est pas une duperie, mais plutôt un hommage aux ressources stupéfiantes de l'imagination des hommes ».* Il renchérit ensuite sur l'assentiment collectif à cette *stupéfiante imagination* : *« C 'est* ***notre*** *confiance dans le futur qui permet aux banques -et à* ***toute*** *l'économie-de survivre et de prospérer ».* Cette *imagination* bancaire est récente : c'est en 1862, en Angleterre, que la possibilité de « responsabilité limitée », appliquée aux entreprise en 1856, a été étendue aux banques. Auparavant, elles étaient à responsabilité illimitée. L'année 1862 a t' elle été marquée par une moindre confiance en l'avenir ? Ou y a t' il d'autres prémisses, d'autres affects qui ont poussé à faire voter ces astuces pleines d'imagination ? De nos jours, l'adhésion à ce genre d'imagination bancaire est toute relative mais augmenter ou diminuer les contraintes des accords Bâle III[32] et interdire ou autoriser les banques de dépôt à se comporter en banques d'affaires est beaucoup plus une question de rapports de force que de croyance à un mythe commun et en l'avenir.

Enfin, Harari aurait pu souligner que cette *imagination stupéfiante* permet aux banquier d'avoir immédiatement des revenus en argent existant sitôt prêté cet argent qui n'existe pas : les intérêts d'emprunt versés dès décaissement partiel du prêt.

L'*imagination* des capitalistes pour gagner le plus possible en misant le moins possible ou le plus tard possible ne s'arrête pas là et est effectivement *stupéfiante.*

---

actionnaires par émissions d'actions.

28 Voir articles *(C-1-a)* et *(C-1-b)*cités plus haut, ainsi que https://fr.wikipedia.org/wiki/Acquisition_marchande_des_biens_et_des_moyens_de_production

29 Marx : *« Das Kapital, Band 2, Abschnitt 1, 1.4 Der Gesamtkreislauf»*

30 Nous appelons « capitaliste » toute personne dont la prémisse fondamentale est de « gagner du fric ». Nous considérons que le capitaliste est minoritaire dans la population (beaucoup d'entrepreneurs de PME n'ont pas cette prémisse là) mais il est dominant.

31 Notons bien que les banques ne possèdent que leurs seuls fonds propres et non les dépôts des particuliers.

32 *« L'accord de Bâle III vient compléter l'accord de Bâle II ; il a été publié en décembre 2010. Il constitue la réponse du Comité de Bâle à la crise financière de 2007-2008, avec pour objet de renforcer la réglementation, le contrôle et la gestion des risques dans le secteur bancaire »* (source : banque de France)

Très tôt, le capitaliste marchand a su « convaincre » ses producteurs-fournisseurs de richesses bien tangibles d'être payés plusieurs mois après, si possible après que ces richesses aient été revendues. Échanger un bien tangible contre une traite est une belle astuce mais il faut certainement que le capitaliste force un peu la main au fournisseur, surtout lorsque celui-ci se voit obligé ensuite d'emprunter pour pouvoir payer ses salariés lorsque la facture tarde à être honorée.

Le rapport de force est dans l'autre sens lorsque le fournisseur, capitaliste marchand ou industriel, peut exiger du particulier que nous sommes un acompte, ou même la totalité du prix, en argent bien existant alors que la richesse n'existe pas encore.

Ce désir du capitaliste à prendre le minimum de risque, à mobiliser le moins possible d'argent dans cette industrie si pesante pousse depuis plus de quarante ans à l'implémentation du « lean management » à tous les niveaux d'organisation (ex : flux tendu et stock zéro)[33]. Cette mise en œuvre provoque sur le moment des profits exceptionnels mais est payée ensuite par les salariés durant des années par un stress accru au travail. Bien entendu, ce lean management a été accompagné de nombreux discours, légendes, mythes à propos du « just in time », de la « qualité totale », etc... dans la mesure ou ce management « maigre » (lean) est très exigeant en qualité et réactivité, ex : toute une production peut être arrêtée par une rupture de stock, rupture très probable si le stock est presque zéro et qu'un petit impondérable perturbe ce fameux flux tendu (A trop tendre, ça peut casser!).

Ce *« credo capitaliste »* serait donc la confiance en l'avenir due aux « progrès » que permettent les sciences. Nous venons de voir que, dans les faits, cette confiance est toute relative lorsqu'on considère les comportements du capitaliste envers le crédit[34]. Il est intéressant de constater dans quel mesure le capitaliste fait confiance à la science.

Dans le passé, de grandes entreprises ont investi dans des laboratoires de recherche et développement, tout en cherchant le plus possible à se faire aider par l'État, ex : par le *« Crédit d'Impôt Recherche (CIR) & Crédit d'Impôt Innovation (CII) : Un dispositif fiscal pour les entreprises innovantes et de croissance »*[35]. Malgré ces aides, cela était en contradiction avec le désir de gagner de l'argent en misant un minimum d'argent. Aussi, ces dernières années, des capitalistes à la fibre financière ont trouvé, comme Marx, que c'était *pesant et ennuyeux* et concrètement que cela alourdissait le « working capital » et compromettait « l'acid test ratio ».

L'humain n'est jamais à court d'imagination et de mythes, dont celui, bien réel, de chercheurs passionnés, plein d'abnégation et travaillant jours et nuits pour aboutir à une innovation qui, peut être, sera source de profits. C'est du moins l'espoir du capitaliste financier mais sa confiance dans la science est toute relative : il préfère maintenant limiter le risque ou plutôt le transférer à des « start-ups ». La création de start-ups par ces fougueux et talentueux chercheurs est le sujet de bien des fictions, mythes et légendes et est une aubaine largement suscitée et encouragée par les financiers. Ceux-ci peuvent certes leur donner un léger coup de pouce mais ils sauront surtout racheter ou trouver un accord avec la start-up qui aura réussi selon leurs critères et se détourner sans état d'âme des autres. Bien entendu, ces financiers savent persuader l'État de financer ces start-ups par des aides de toute sorte, puis de payer le chômage des employés des start-ups qui n'ont pas réussi.

33 Voir article *(C-1-c) Logique financière vs logique productive*

34 Par contre, les particuliers que nous sommes ne sont pas en mesure, malgré leur imagination, de mettre en œuvre les astuces du capitaliste : ils sont bien obligés d'emprunter, encouragés par toutes sortes de mythes (ex : acquérir aujourd'hui et payer dans 6 mois). *Exemple : il n'est pas envisageable qu'un particulier emprunte pour acquérir une maison, l'acquiert et fasse rembourser son emprunt par son voisin, alors qu'un capitaliste, parce qu'il a mis un peu d'argent dans une entreprise, ordonne à l'entreprise d'emprunter et de rembourser pour acheter un local, puis demande à l'entreprise de vendre ce local afin d'avoir un profit exceptionnel qui lui sera versé en dividende.*

35 Présentation sur le site https://www.bred.fr/ de la banque BRED.

Annexe : thèses mobilisées

(Thèses extraites de l'article *(A-0) Présentation des fondements spinozistes et d'une série d'articles de SHS ou (A-4) prise en compte de raisons multiples dans nos approches en SHS).*

Cet article (D-5) repose sur des thèses[36] qui valent pour chacun, aussi bien pour des individus ou des organisations objets d'une recherche que pour des chercheurs qui sont partie prenante de ces recherches. Ces thèses sont les suivantes :

(0-a) Les humains se perçoivent sous 2 attributs : (a-) le corps, (b-) la pensée selon 2 modes (sentiments et entendement) et c'est tout[37].

(0-b) Les institutions humaines se perçoivent par (1-) tous les humains concernés par celles-ci, (2-) la pensée (sentiments et entendement) dite dominante qui inspire leurs organisations[38].

(1-) la plupart des individus et organisations font des efforts pour persévérer dans leur être (conatus), désirent éprouver des sentiments de joie, appréhendent d'éprouver des sentiments tristes et recherchent ou évitent les affections qui les provoquent ;

(2-) à propos de toute chose et compte tenu de l'énoncé précédent, (a-) beaucoup d'individus sont poussés par leur affects à s'associer et donc nécessairement à se comprendre (sans forcément s'accorder), (b-) beaucoup d'individus et d'organisations désirant connaître, comprendre et se comprendre, prévoir, prédire, désirent alors être sous la conduite d'une raison, à savoir d'une connaissance du 2. genre, très mobilisée dans les sciences « dures », mais souvent aussi désirent s'appuyer sur ou se satisfont d'une connaissance du 1. genre, à savoir imagination et opinions[39] ;

(3-) beaucoup d'individus et d'organisations s'attachent à distinguer à propos de toute chose (a-) ce qui est loi ou nécessité de la nature de cette chose et d'eux-même, et (b-) ce qui est du fait d'institutions humaines à propos de cette chose. Ils acceptent de « faire avec » les affections procédant de (a-), les affections procédant de (b-) pouvant leur provoquer de multiples sentiments : adhésion, soumission, révolte, indignation selon leur ingenium[40] et les affections du moment ;

(4-) à propos de toute chose, chacun, dont le chercheur, désire construire SA raison[41] ou faire sienne une raison d'un autre, à savoir un édifice d'idées cohérentes, consistantes et pas trop incomplètes à propos de cette chose. Cela n'est possible que si, consciemment ou non, cet édifice d'idées est fondé sur des prémisses qui, in fine, dérivent de ce qu'il perçoit comme nécessités de la nature de cette chose et ses propres nécessités ou sont poussées par ses sentiments, ses désirs ;

(5-) les prémisses les plus déterminantes sont poussées par des désirs (a) de persévérer dans son être en étant libre-nécessaire pour satisfaire aux nécessités de sa nature, (b) de tenir compte de ce qui est perçu comme lois et nécessités de la nature[42], (c) d'appartenance, de « sacré »[43], de droits

36 Ces thèses sont établies et détaillées en particulier dans l'article *(B-2) Prémisses fondamentales pour toute SHS*

37 Spinoza, scolie E2-P21 : *« l'esprit et le corps, c'est un seul et même individu, que l'on conçoit tantôt sous l'attribut de la pensée, tantôt sous celui de l'étendue »*

38 Organisation écrite ou non : organigramme, routines, procédures, lois, etc.... cf *duality of structure* de A. Giddens *The Constitution of Society* (1984) - (La Constitution de la société, publié en France par les Presses Universitaires de France)

39 Ces « connaissances » peuvent être fondées sur des préjugés, des prénotions (Durkheim), des doxa (Bourdieu). Y.N. Harari (dans SAPIENS) mentionne les « fictions », les « mythes » dans lesquels il inclut *« Légendes, dieux et religions »* mais également *« droits de l'homme, lois, justice, sociétés anonymes à responsabilité limitée »* !

40 *« L'ingenium pourrait se définir comme un complexe d'affects sédimentés constitutifs d'un individu, de son mode de vie, de ses jugements et de son comportement »* (p. 99) in Chantal Jaquet, *Les trans-classes ou la non reproduction, PUF 2014* ;

41 Voir également L'idée de « subjectivités multiples et diverses » de E. Laclau

42 Ex : pouvoir jouir de biens et de services est perçu comme une nécessité de sa nature ; produire et mettre à disposition des bien et des services est également perçu comme une nécessité de la nature, nécessité à assumer par la société.

43 C'est la puissance des diverses multitudes qui dicte les signes d'appartenance et d'identité et ce qui est sacré. Ils sont donc

fondamentaux, d'estime sociale, d'énoncés moraux inspirant les associations (« chacun pour moi », « chacun pour soi », « cohésion-solidarité » ; « justice sociale » [44] , « mérite »).

(6-) les raisons pour toute chose étant possiblement multiples, car fondées sur des prémisses différentes voir incommensurables, (a-) le « vrai » ou le « faux », le « bon » ou le « mauvais »[45], le « juste » ou l' « injuste », etc... ne se conçoivent que fondés sur les prémisses d'une raison souhaitée[46], (b-) tout « accord » et association ne sont pas forcément fondés sur la raison (délibération habermassienne) mais peut être le résultat de toutes sortes d'affections, dont des rapports de force contraignants ou des manipulations et considérations affectives, en particulier lorsque la raison des uns se fondent sur des prémisses très déterminantes pour eux mais ignorées ou bafouées par la raison des autres, autre raison fondée également sur des prémisses très déterminantes mais antagonistes ;

(7-) les sciences et institutions humaines inspirées par des raisons, des édifices d'idées qui se tiennent, à savoir assez cohérents, consistants et complets, reposent donc sur des prémisses, énoncés déclaratifs et performatifs[47], qui sont dominantes. Ceux concernés par ces sciences et institutions peuvent avoir d'autres raisons fondées sur d'autres prémisses et une raison majoritaire à propos d'une chose, d'une institution, n'est pas forcément la dominante.

(7-1) Dans les sciences dures, lesquelles reposent sur des édifices d'idées qui se tiennent dont la plupart des prémisses procèdent de ce qui est perçu par beaucoup comme lois ou nécessité de la nature de la chose étudiée (ex : existence ou non de la chose, du phénomène), les consensus et « accords » dits « objectifs » ou « réalistes » sont assez courants.

(7-2) Dans les sciences humaines et à propos d'une chose, les prémisses posées (ex : concepts, auteurs de référence) peuvent être assez différentes pour que des écoles, des chapelles, des courants plus ou moins antagonistes coexistent plus ou moins pacifiquement.

(7-3) A propos de toute chose de la vie sociale (ex : production de biens et de services, gouvernement, communauté d'origine, quartier), les prémisses fondant les organisations et celles fondant l'entendement et les conduites des personnes concernées (ex : employés, clients, citoyens, membre d'une communauté, voisins) peuvent conduire à des accords par consensus ou par recoupement aussi bien qu'à des conflits[48] en particulier quand les nécessités de la nature des uns sont ignorés ou compromis par les prémisses des autres

changeants et peuvent être grandement influencés ou même dictés par ceux qui captent cette puissance de la multitude (médias, leaders, etc..). Les signes d'appartenance et d'identité peuvent être perçus différemment par les uns et les autres, ex : le voile est perçu comme un signe d'appartenance à la communauté des croyants par les musulmans mais peut être perçu comme un signe de soumission de la femme à l'homme par celles et ceux n'appartenant pas à cette communauté. Voir article (B-2).

44 Que ce soit la justice de Leibniz (*Méditation sur la notion commune de justice, 1702*): « *[...] la justice est une volonté constante de faire en sorte que personne n'ait raison de se plaindre de nous. »,* celle de J.S. Mill (thèse utilitariste : est juste ce qui est bénéfique au plus grand nombre) ou celle de J. Rawls (est juste ce qui privilégie le plus le plus défavorisé)

45 Scolie de E3-P39 : *« Par bien, j'entends ici tout genre de joie, et, de plus, tout ce qui conduit à celle-ci, et principalement ce qui satisfait un désir, quel qu'il soit ; par mal, d'autre part, tout genre de tristesse, et principalement ce qui frustre un désir. Nous avons, en effet, montré plus haut (dans le scolie de la proposition 9) que nous ne désirons nulle chose parce que nous jugeons qu'elle est bonne, mais, au contraire, que nous appelons bon ce que nous désirons ; et conséquemment ce que nous avons en aversion, nous l'appelons mauvais. C'est pourquoi chacun, d'après son propre sentiment, juge ou estime ce qui est bon, ce qui est mauvais, ce qui est meilleur, ce qui est pire, et enfin ce qui est le meilleur ou ce qui est le pire ».* Parmi les prémisses de toute raison, il y a celles poussées par les désirs et c'est sous la conduite de sa raison que chacun juge et essaye d'obtenir ce qu'il désire.

46 En accord avec Spinoza E3-P9 scolie : *« Il est donc établi par tout cela que nous ne faisons effort vers aucune chose, que nous ne la voulons, ne l'appétons ni ne la désirons, parce que nous jugeons qu'elle est bonne ; mais, au contraire, que nous jugeons qu'une chose est bonne, parce que nous faisons effort vers elle, que nous la voulons, l'appétons et la désirons »* (Traduction de Guérinot). Pour Chantal Mouffe (*Le politique et ses enjeux*, p.35) La distinction du juste et de l'injuste doit se comprendre dans une *« tradition donnée, avec l'aide des standards qui sont fournis par cette tradition ».* Avec notre thèse, ces « standards » s'expriment dans des raisons, des édifices d'idées qui se tiennent partagées par une société et constituant une partie de ses « *traditions ».*

47 Voir dans article *(A-3) critique de la Raison chez Spinoza et introduction de raisons multiples dans ses ecrits* les énoncés déclaratifs et les énoncés performatifs (selon John L. Austin dans *Quand dire c'est faire*), les énoncés déclaratifs procédant de ce qui est perçu comme nécessité de la nature, les énoncés performatifs étant ceux poussés par les sentiments, les désirs, les volitions.

48 Voir Habermas, Rawls, Mouffe, Marx, etc..

ou des organisations et ce qu'elles dictent (ex : lois, traditions, etc...).

(7-4) Un État (et plus généralement toute organisation, institution, entreprise, ...), dont les prémisses sont par définition celles qui dominent au sein de celui-ci, soucieux avant tout de persévérer dans son être, est souvent poussé à tenir compte de la loi naturelle selon Spinoza[49], à savoir *« autant il a de puissance, autant il a de droit ».* Autant à l'intérieur qu'à l'extérieur il se fondera sur cette prémisse pour obtenir un « accord ».

(7-5) Pour aboutir ou non à un « accord », les sentiments du moment peuvent largement prendre le pas sur les sentiments sédimentés et sur les prémisses, dont les convictions, en particulier lorsqu'il y a « imitation des affects » (avec ses proches, son conjoint) ou « puissance de la multitude » (vote à main levée, imperium d'une autorité ayant capté cette puissance de la multitude). Cela est à prendre en compte pour les sciences dures et les sciences humaines, mais surtout pour les raisons de tout un chacun à propos de toute chose du quotidien étudiée par le chercheur.

49 Spinoza, T.P. 2-4 et T.P. 3-1 : *« le droit de l'État ou des pouvoirs souverains n'est autre chose que le droit naturel lui-même.. en d'autres termes, le droit du souverain, comme celui de l'individu dans l'état de nature, se mesure sur sa puissance. »*